

Image not found or type unknown



## Factures en dollars Américains

Par **jackdroitis**, le 11/01/2013 à 09:31

Bonjour,

Dans le cadre d'une EI BNC, est-il légal (même si fortement déconseillé) d'émettre des factures (notes d'honoraires) en indiquant les montants en dollars Américains sans indiquer les montants convertis en €.

Merci de votre aide.

Par **Legalacte**, le 11/01/2013 à 15:55

Bonjour,

Vous pouvez très bien émettre des factures en USD, mais vous devrez les comptabiliser en EUR, au taux de la banque (crédit banque).